



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 10 mars 2025, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 95 représentants 166 voix
 Nombre de membres présents : 37 représentants 62 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 56 représentants 88 voix

Délibération n°CS2025/09

Votants (en voix) : 88
Exprimés (en voix): 88
Pour : 88
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Compte de gestion de la trésorière du syndicat mixte année 2024
Budget annexe de la Réserve naturelle

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie
 CHAIX Sandrine

VIAL Cédric

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck
 DOLGOPYATOFF BURLET Céline

FAURE Nathalie

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel
 BREYTON Stéphanie
 CHAMROND Nicolas
 CHASSAGNON Guillaume
 CHAVAND Christelle
 DELPHIN Jean-Luc
 DELPHIN Maurice
 DEVAUTON Thierry
 DUPRAZ Marc et LABOURDETTE Laurence

ESCARON Dominique
 GUSMEROLI Stéphane
 IZILOWSKI Romain
 MERLE Alain
 MICHALLET Bernard
 MONIN Michelle
 MONTAGNAT-RENTIER Dominique
 MOREL Véronique



6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric
BOIX-NEVEU Arthur
DUPERCHY Pierre
DUPRAZ Fabien
GARCIA Murielle

POZO Jean-Christophe
SECO Marc
SUCHERE Séverine
TOUIHRAT Frédéric

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MILLET Régine

PICHON-MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

REY Freddy à BERANGER Nathalie

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
HOURS Joëlle (sup)

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
HABFAST Claus (tit)

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

CLOUZEAU Dominique à ESCARON Dominique BOUCHERLE Jean-Xavier (tit)
EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie PIEUCHOT Ghislaine (tit)
MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard TRICOIRE Daniel (sup)
RUBIER Éric à DUPERCHY Pierre
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOULLIER Anne-Marie à BREYTON Stéphanie GUILLEMAT Serge à ESCARON Dominique
BURDET Gérard à GUIGUE Gilbert LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
DELCAMBRE Philippe à MICHALLET Bernard REY René à GUIGUE Gilbert
DUMAS Isabelle à GUSMEROLI Stéphane SORRET Bruno à MOREL Véronique
EGO Catherine à MOREL Véronique BOCHATON Brigitte (tit)
FASOLA Frédéric à PICHON-MARTIN Bertrand MANGIONE Brigitte (tit)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

BASSET Michel (tit)

**OBJET : Compte de gestion de la trésorière
du syndicat mixte année 2024 :
Budget annexe de la Réserve naturelle**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2024

- après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget principal :

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par la trésorière, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 10 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **11 MARS 2025**

